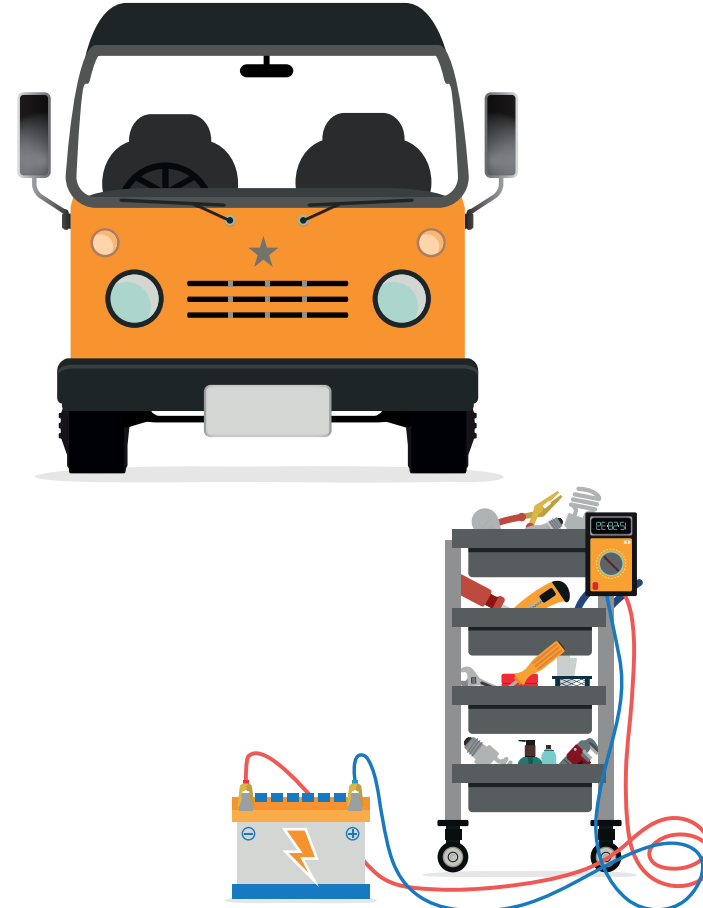


Je travaille bien équipé

Utiliser les équipements de protection fournis par mon employeur est obligatoire ! J'utilise différents moyens de protection en fonction des tâches qui me sont confiées.

- Tenue de travail avec manches longues
- Chaussures de sécurité
- Lunettes de sécurité
- Protection antibruit
- Gants de manutention
- Gants de protection en nitrile
- Gants anti-acides
- Protection des genoux
- Protection respiratoire*



J'adopte les bonnes pratiques

Je respecte les bonnes pratiques de manutention et les bonnes postures. Je travaille à hauteur en utilisant les équipements à disposition tels que : pont élévateur, chèvre, chariot porte-pneus, potence hydraulique...



J'adopte les bonnes pratiques

Je maintiens l'ordre et la propreté dans l'atelier. Je me lave les mains avant de manger, boire ou fumer en utilisant un savon industriel et me brosse les ongles régulièrement. Je ne mange, bois ou ne fume pas dans l'atelier. J'évite de porter des bagues, gourmettes, et montres pendant que je travaille. En cas de contact accidentel avec des huiles usagées, du carburant ou des dégraissants, je me lave à l'eau et au savon et je me change.



Risque chimique : j'observe

J'apprends à reconnaître les pictogrammes de danger.



Risque chimique : je comprends

L'essence contient du benzène, les huiles usagées sont classées cancérigènes pour l'homme par contact avec la peau. Les solvants de dégraissage, les liquides de freins et les liquides antigel contiennent des substances toxiques. Les acides des batteries, les détergents caustiques peuvent provoquer des brûlures.



*A2 P2 : intervention sur le circuit essence (filtre réservoir durite).
P3 : exposition aux poussières et fumées des gaz d'échappement.

Autres risques : je le sais

Lors des travaux de meulage, j'utilise des lunettes de sécurité et des protections antibruit. Je veille au bon état des câbles électriques. Je garde une bonne vigilance en faisant attention aux produits médicamenteux, alcool, cannabis. Je bois de l'eau régulièrement et préserve mon sommeil. Je sécurise les fosses si elles ne sont pas utilisées.

Risque chimique : j'agis

J'utilise des gants de protection en nitrile et applique une crème hydratante après le travail. J'utilise de préférence une fontaine de lavage lessivielle (eau + détergent) ou biologique. Je porte une protection respiratoire (Filtre A2 P2) lors des interventions sur le circuit d'essence.

Bruit : je préserve mes oreilles

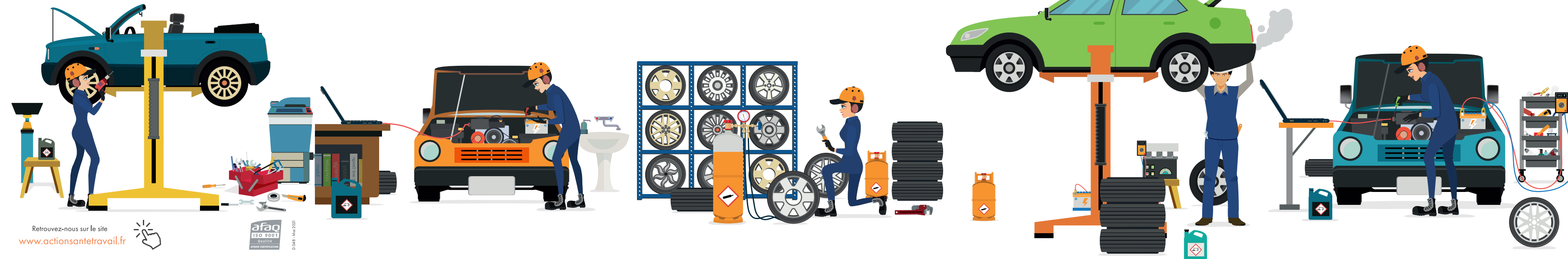
Le bruit a des effets irréversibles sur mon audition. Lorsque je réalise des travaux bruyants tels que l'utilisation de perceuses, meuleuses, clés à chocs, soufflette, je porte des protections antibruit.

Poussières et gaz : j'observe

Ils peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires, de la toux, de l'asthme ou d'autres maladies respiratoires. Les gaz d'échappement sont toxiques, ceux des moteurs diesel sont classés cancérigènes pour l'homme. Les poussières de caoutchouc peuvent apparaître lors des changements de pneumatiques ou intervention sur durites. Les poussières de freins ou d'embrayage peuvent contenir des fibres céramiques.

Poussières et gaz : j'agis

Je branche les extracteurs aux pots d'échappement et ventile l'atelier. J'évite l'usage de la soufflette et réalise en extérieur les opérations sur moteur en fonctionnement. Je nettoie mon poste de travail en privilégiant l'usage d'un aspirateur à filtre absolu. Lors des opérations sur les freins, je dépoussière à l'humide ou par aspiration et je porte un masque P3.



Votre partenaire Santé-Travail

MÉCANICIEN AUTOMOBILE

Les risques au garage,
c'est mon affaire !

- Poussières
- Gaz
- Bruit
- Aérosols
- Dégraissants
- Huiles usagées
- Carburants
- Postures...